

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.31.2015

**Aspirine poudre Gm**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Aspirine poudre Gm

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** AP5210

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:**

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover, PA 17331  
1-717-632-1291

**Numéro de téléphone de secours:**

**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Irritant**

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 4

Irritation de la peau, catégorie 2

Irritation des yeux, catégorie 2A

Toxicité systémique pour certains organes cibles après exposition unique, catégorie 3

Toxicité orale aiguë 4.

Irritation de la peau 2.

Irritation des yeux 2A.

STOT SE 3, Système respiratoire.

**Mentions d'avertissement :** Attention

**Mentions additionnelles de danger:**

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une grave irritation des yeux.

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.

Bien se laver la peau après utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.31.2015

**Aspirine poudre Gm**

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).  
Rincer la bouche.  
En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.  
Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.  
Entreposer dans un endroit fermé à clé.  
Éliminer les contenus et le contenant auprès d'un centre homologué de traitement des déchets.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

Ingrédients:		
CAS 50-78-2	Acide acétylsalicylique	100 %
		Pourcentages par poids

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin en cas de toux ou d'autres symptômes.

**Après contact avec la peau :**

Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

**Après ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Des difficultés respiratoires. Mal de tête. Nausée. Vertige. Peu de temps après l'ingestion surviennent des vomissements suivis d'hyperpnée, de bourdonnements et de léthargie. Alcalémie respiratoire et acidose métabolique mélangées se manifestent quand des gaz sanguins artériels sont constatés. Avec une intoxication sévère, possibilité de coma, de convulsions, hypoglycémie, hyperthermie, et d'œdème pulmonaire. La mort est causée par la défaillance du système nerveux central et par un collapsus cardiovasculaire.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes. Il n'y a aucun antidote spécifique pour l'intoxication au salicylate. Du bicarbonate de sodium est administré fréquemment à la fois pour éviter l'acidémie et pour favoriser l'élimination du salicylate par les reins.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.31.2015

**Aspirine poudre Gm**

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

**Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs. Oxydes de carbone.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Précautions environnementales:**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Balayer ou aspirer la substance renversée et la recueillir dans un contenant approprié pour l'élimination. Éviter de produire de la poussière. Voir Section 8.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes de manipulation appropriées. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Voir Section 13.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Conserver le conteneur bien fermé. Entreposer à l'écart des matières inflammables. Conserver dans un endroit sec.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.31.2015

**Aspirine poudre Gm**

<b>Paramètres de contrôle:</b>	50-78-2, Acide acétylsalicylique, NIOSH LEP MPT 5 mg/m3.
<b>Contrôles techniques appropriés:</b>	Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.
<b>Protection respiratoire:</b>	Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.
<b>Protection de la peau:</b>	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.
<b>Protection oculaire:</b>	Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>		<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé Non déterminé
<b>Odeur :</b>	Inodore	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Non déterminé
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	Non déterminé
<b>Valeur pH:</b>	3,5 à 2,5 g/l à 20 °C	<b>Densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / congélation:</b>	134 à 136 °C	<b>Solubilités:</b>	2,5 g/l (15 °C)
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	Non déterminé	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	log pow : 1,19
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	250 °C	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé	<b>Température de décomposition:</b>	140 °C (284 °F)
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	1,4 g/cm3		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.31.2015

**Aspirine poudre Gm**

**Réactivité:**

Stable sous des conditions normales.

**Stabilité chimique:**

Stable sous des conditions normales. Stable dans l'air sec. Dans l'air humide il est progressivement hydrolysé en acides salicyliques et acides acétiques.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucune en cas de traitement normal.

**Conditions à éviter:**

Matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles:**

Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes de carbone.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Domages/irritations oculaires sévères:** Aucune information additionnelle.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:**

**Not listed as a carcinogen (ACGIH, IARC, NTP):** 50-78-2 (Acide acétylsalicylique)

**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:**

Surexposition peut causer des troubles de reproduction selon des tests sur des animaux de laboratoire.

**STOT exposition simple et répétée:**

Inhalation - Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**

Poisson CL50 - *Leuciscus idus* (Cyprins dorés) - > 1,000 mg/l - 48 h, 50-78-2 (Acide acétylsalicylique).

Invertébrés CE50 - *Daphnia magna* (Puce d'eau)- > 100 mg/l - 48 h, 50-78-2 (Acide acétylsalicylique).

Bactéries CL50 - Bactéries - > 10000 mg/l - 48 heures, 50-78-2 (Acide acétylsalicylique).

**Persistance et dégradabilité:**

Il n'a été trouvé aucune étude de biodégradation pour l'acide acétylsalicylique dans le sol (SRC, 2008) ; toutefois, l'acide acétylsalicylique a été classé comme rapidement biodégradable dans des tests de dépistage (7, 8). Une demi-vie d'hydrolyse aqueuse de 6,3 jours à un pH de 7,4 et 17 degrés C (9), suggère que l'hydrolyse peut survenir dans des sols humides (SRC).

**Potentiel bioaccumulatif:**

La bioconcentration chez les organismes aquatiques est faible.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.31.2015

**Aspirine poudre Gm**

**Mobilité dans le sol:**

Le composé existera principalement comme un anion dans l'environnement et les anions généralement ne se font pas aussi fortement absorber par les sols contenant du carbone organique et de l'argile que leurs pendants neutres.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Contactez une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses conteneurs ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA 2811

**Exception quantité limitée:** Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** SOLIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, N.S.A. (ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE).

**Classe de risques:** 6

**Groupe d'emballage:** III.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** SOLIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, N.S.A. (ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE).

**Classe de risques:** 6

**Groupe d'emballage:** III.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.31.2015

**Aspirine poudre Gm**

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

50-78-2 Acide acétylsalicylique.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 2-0-1

**HMIS:** 2-0-1

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:** Aucun(e)